

# Bulletin départemental des écoles

2010/10  
septembre 2010

## SOMMAIRE

### *Informations administratives*

- Communiqué du service social des personnels
- Mises à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants spécialisés du premier degré – Rentrée scolaire 2011
- Postes d'enseignement et d'éducation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger – Rentrée scolaire 2011
- Candidatures à des postes dans des établissements de la Mission laïque française à l'étranger – Rentrée scolaire 2011
- Affectation des personnels enseignants spécialisés du premier degré en Nouvelle-Calédonie – Rentrée scolaire 2011
- Affectation des personnels enseignants spécialisés du premier degré à Mayotte – Rentrée scolaire 2011
- Recommandations de la DIPER
- Notice de modification
- Demande d'autorisation d'absence
- Règlementation relative à la gestion des grèves
- Notification de grève

### *Informations pédagogiques*

- Rencontres de chorales scolaires de l'Yonne – Année scolaire 2010-2011
- Communiqué du conseiller pédagogique en sciences – 3<sup>e</sup> forum *Nature et Faune sauvage* à Sens
- Communiqué de l'Amiral Jacques Lanxade – Association *Solidarité Défense*

### *Divers*

- Festival *Handy'Art*
- Communiqué de la MGEN
- Le webzine du musée d'Auxerre, n° 4 du 25 juin 2010

## Communiqué du service social des personnels

### **Action sociale**

Dans le cadre de vos fonctions, vous pouvez bénéficier d'**aides diverses** telles que :

- accueil des personnels nouvellement nommés
- aide au changement de résidence
- aide aux frais de déplacement
- titre de transport
- etc.

**Attention !** Toutes ces aides ont une date limite de dépôt des dossiers.

Veillez consulter le site de l'Inspection académique ou celui du Rectorat afin de connaître vos droits.

### **SRIAS (Section régionale interministérielle d'action sociale)**

La SRIAS organise des **séjours pour les enfants du personnel**.

Une information individuelle vous a été adressée sur votre adresse professionnelle (adresse du type *Prénom.Nom@ac-dijon.fr*).

Le prochain séjour aura lieu durant les vacances de la Toussaint, du 24 au 29 octobre 2010, à Bruges et Bruxelles.

La **date limite d'inscription** est arrêtée au **30 septembre 2010**.

Pour toute information complémentaire :

*Estelle GIRARD-GUILLAUMOT*  
*Assistante sociale des Personnels*  
*03 86 72 20 55*  
*estelle.guillaumot@ac-dijon.fr*



### **Mises à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants spécialisés du premier degré – Rentrée scolaire 2011**

Note de service n° 2010-116 du 26-07-2010 *in* BO n° 31 du 2 septembre 2010

Les personnels désirant poser leur candidature doivent adresser leur dossier accompagné des pièces justificatives à **l'IEN de leur circonscription avant le 15 novembre 2010**.



### **Postes d'enseignement et d'éducation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger – Rentrée scolaire 2011**

Note de service n° 2010-113 du 26-07-2010 *in* BO n° 31 du 2 septembre 2010

Les personnels désirant poser leur candidature doivent adresser leur dossier en double exemplaire accompagné des pièces justificatives à **l'IEN de leur circonscription avant le 30 septembre 2010**.



### **Candidatures à des postes dans des établissements de la Mission laïque française à l'étranger – Rentrée scolaire 2011**

Note de service n° 2010-114 du 26-07-2010 *in* BO n° 31 du 2 septembre 2010

J'attire votre attention sur les modalités de demande de dossier de candidature à ces postes dans les établissements de la mission laïque à l'étranger.



## **Affectation des personnels enseignants spécialisés du premier degré en Nouvelle-Calédonie – Rentrée scolaire 2011**

Note de service n° 2010-115 du 26-07-2010 *in* BO n° 31 du 2 septembre 2010

Il est rappelé que seuls peuvent postuler sur ces postes les professeurs des écoles et instituteurs spécialisés titulaires du CAEAA/CAFIMF, CAFIPEMF, du CAEI/Capsais/Capa-SH, ou du diplôme de psychologue scolaire.

Les demandes doivent, sous peine de nullité, être formulées exclusivement au moyen des imprimés portant la mention **rentrée 2011**.

Les personnels désirant poser leur candidature doivent adresser leur dossier accompagné des pièces justificatives à **l'IEN de leur circonscription avant le 15 octobre 2010**.



## **Affectation des personnels enseignants spécialisés du premier degré à Mayotte – Rentrée scolaire 2011**

Note de service n° 2010-117 du 26-07-2010 *in* BO n° 31 du 2 septembre 2010

Les personnels désirant poser leur candidature doivent adresser leur dossier accompagné des pièces justificatives à **l'IEN de leur circonscription avant le 10 décembre 2010**.



## **Recommandations de la DIPER : rappel de quelques règles pour la gestion administrative**

### ***Courriers adressés aux services de l'Inspection académique***

- Tous vos courriers doivent être rédigés selon le modèle d'en-tête ci-dessous ; un exemplaire est envoyé à votre IEN de circonscription et un exemplaire directement à l'adresse de la DIPER :

M. (Mme) XXXXXXXXXXX

Adresse personnelle :

Affectation :

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur des services départementaux  
De l'Éducation nationale de l'Yonne

s/c de M. (ou Mme) l'IEN de circonscription

- Sans mentionner les nom et prénom des destinataires

### ***Renseignements divers, indispensables notamment au service gestionnaire de la paie***

Nous informer de toutes les modifications qui interviennent dans votre vie courante : adresse, coordonnées bancaires, situation familiale, naissance...

### ***Congés de maladie***

En cas de maladie, vous devez remplir intégralement la partie haute de l'avis d'arrêt de travail et veiller que tous les exemplaires soient lisibles.

- Vous conservez le 1<sup>er</sup> exemplaire
- Vous transmettez, dans les 48 heures,
  - le 2<sup>e</sup> exemplaire à la DIPER
  - le 3<sup>e</sup> exemplaire à votre IEN

### ***En cas d'accident de travail***

Envoyer le dossier au Rectorat de Dijon et une copie de la déclaration, mentionnant l'arrêt de travail éventuel à l'Inspection académique, service DIPER.

**En cas de grossesse**

Veillez nous faire parvenir la photocopie de votre examen prénatal, document où figurent la date présumée de votre grossesse ainsi que la date d'accouchement. C'est l'Inspection académique, votre employeur, qui vous octroie le congé de maternité.

**Logement de fonction**

Les instituteurs logés qui quittent leur logement de fonction doivent en aviser immédiatement la DIPER.

**Retraites**

Les demandes de validation des services auxiliaires ainsi que les demandes d'admission à la retraite sont à adresser au Rectorat.

**Action sociale**

Le service de l'action sociale de l'académie met à disposition du personnel différentes prestations sur son site : <http://prestations sociales.ac-dijon.fr>. Les dossiers sont téléchargeable sur ce site.

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis par la DIPER, bureau 114 et 115, 03 86 72 20 23 ou 03 86 72 20 24.

**Notice de modification**

Le formulaire à utiliser pour signaler toutes modifications – adresse, coordonnées bancaires, situation familiale... – est téléchargeable sur le site de l'Inspection académique et annexé au présent BDE.

**Demande d'autorisation d'absence**

Le formulaire à utiliser est téléchargeable sur le site de l'Inspection académique et annexé au présent BDE.

**Règlementation relative à la gestion des grèves****Service minimum d'accueil en cas de grève des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré**

Lorsqu'un préavis de grève est déposé par les organisations syndicales, afin d'organiser le service minimum d'accueil dans les écoles, vous trouverez ci-dessous le rappel des dispositions de la circulaire n° 2008-111 du 26 août 2008 et du décret n° 2008-901 du 4 septembre 2008.

**Déclaration préalable des enseignants**

Elle doit être déposée au moins 48 heures avant la grève, auprès des IEN de circonscription ; elle doit être faite par écrit, par lettre ou télécopie.

Le délai de déclaration préalable de 48 h doit nécessairement comprendre un jour ouvré.

La personne qui participerait à un mouvement de grève sans s'être préalablement déclarée gréviste encourrait une sanction disciplinaire. En revanche, la personne qui aurait fait connaître son intention de participer au mouvement de grève peut librement y renoncer.

Les maires sont alors informés de la liste des écoles de leur commune où il sera nécessaire de mettre en place le service minimum d'accueil.

**Précompte des journées de grève**

En ce qui concerne l'attestation de service fait, elle doit être transmise à votre IEN de circonscription dans les trois jours qui suivent la grève, pour une gestion rapide des précomptes. Un recouplement sera fait avec les déclarations préalables.

L'imprimé d'attestation est téléchargeable, et devra être transmis, **signé**, par courrier ou télécopie à votre IEN.



## Notification de grève

L'attestation de service fait à utiliser lors des grèves est téléchargeable sur le site de l'Inspection académique et annexé au présent BDE.



### Rencontres de chorales scolaires de l'Yonne – Année scolaire 2010-2011

Dans le cadre de la Charte départementale pour le développement de la pratique vocale et chorale de l'Yonne, les chorales d'écoles se développent depuis plusieurs années grâce au partenariat efficace mis en œuvre par l'Inspection académique de l'Yonne entre les écoles et le réseau des écoles de musique du département.

Cette année, les rencontres auront pour thème un répertoire autour du **bestiaire**.

Pour la cinquième année, afin de soutenir et valoriser les chorales existantes et d'aider au développement de nouvelles chorales, une subvention du Rectorat peut être attribuée par le CDDP aux écoles qui s'impliquent dans le projet de rencontres de chorales scolaires. Ces écoles bénéficient de :

- l'intervention de musiciens professionnels qui ont pour mission d'accompagner les répétitions et les spectacles que donneront les classes,
- la mise à disposition et l'installation de modules de scène et de la sonorisation nécessaire au spectacle,
- la location du théâtre d'Auxerre pour les écoles proches d'Auxerre,
- le paiement des droits de Sacem,
- une journée de stage pour les enseignants.

#### Les objectifs

- développer et promouvoir la pratique vocale dans le cadre des rencontres scolaires
- permettre aux enfants de vivre une aventure musicale, fruit du travail de toute l'année scolaire, avec des musiciens professionnels et les contraintes de la scène

#### Les partenaires du projet

- CDDP de l'Yonne
- ADDIM 89
- Conservatoire de Musique d'Auxerre
- l'Yonne en Scène
- l'IUFM

#### Les modalités de fonctionnement du projet et le calendrier

L'Inspection académique, en la personne de la conseillère pédagogique en éducation musicale (CPEM) est maître d'œuvre du projet sous l'autorité de l'inspectrice de l'éducation nationale adjointe à l'inspecteur d'académie (IENA). Les écoles ou les classes qui s'impliquent dans le projet s'engagent et engagent leurs élèves dans un travail en éducation musicale exigeant et régulier d'apprentissage du répertoire proposé.

##### **Octobre et novembre**

Les enseignants s'engageant dans ce projet bénéficient d'une journée de stage animée par la CPEM afin de s'approprier le répertoire, d'effectuer un travail sur les difficultés spécifiques des chants et d'exprimer une démarche d'apprentissage possible.

Un dossier de travail est fourni aux enseignants.

##### **De décembre à mai**

Les enfants travaillent le répertoire dans leur classe. La CPEM accompagne le travail dans les classes à raison de trois séances de travail (en moyenne) espacées dans l'année scolaire.

##### **Organisation de la journée du spectacle en juin**

- Le matin, les lieux sont aménagés (praticables de scène, sonorisation, éclairages...)
- L'après-midi, répétition générale avec les musiciens instrumentistes. (les horaires proposés ici peuvent varier légèrement selon des contextes particuliers)
  - 14 h mise en place des chants pour le cycle 2 avec les musiciens
  - 15 h 30 mise en place des chants communs avec les musiciens
  - 16 h mise en place des chants pour le cycle 3 avec les musiciens
  - 17 h travail des déplacements, mise en place des chants communs
  - 17 h 45 pause ravitaillement et habillage
  - 18 h 30 filage du concert
  - 19 h 30 concert

Pour tout renseignement, contactez Sophie Fèvre, CPEM.

*Inspection académique, 12 bis boulevard Gallieni, BP 66, 89011 AUXERRE CEDEX  
Mél. [sophie.fevre@ac-dijon.fr](mailto:sophie.fevre@ac-dijon.fr)  
Tél. 03 86 72 20 57*



### Communiqué du conseiller pédagogique en sciences 3<sup>e</sup> forum *Nature et Faune sauvage* à Sens

Le **Centre de sauvegarde pour oiseaux sauvages (CSOS)** de Fontaine-la-Gaillarde (89), en partenariat avec la ville de Sens, organise son **3<sup>e</sup> forum *Nature et Faune sauvage* les 17, 18 et 19 septembre prochains** dans l'enceinte du parc du Moulin à Tan à Sens. Le parrain de cette nouvelle édition est **Jean-Philippe VARIN**, cinéaste animalier et dresseur d'animaux pour le cinéma.

Une vingtaine d'exposants participeront à cette manifestation en proposant des **animations culturelles et pédagogiques**, des conférences sur différents thèmes en rapport avec la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Si vous souhaitez participer à la « journée spéciale établissements scolaires », le vendredi 17 septembre 2010, vous trouverez les informations concernant ce forum sur le site du centre départemental de ressources en sciences de l'Inspection académique de l'Yonne.



### Communiqué de l'Amiral Jacques Lanxade Association *Solidarité Défense*

L'association Solidarité Défense a pour but de contribuer à resserrer les liens entre la société civile et la communauté militaire dont les membres sont engagés dans des opérations extérieures pour la restauration ou le maintien de la paix.

Chaque année, à l'occasion de la fête de Noël et du Nouvel An, l'association envoie un colis aux soldats en opérations pour leur manifester le soutien et la solidarité du pays.

À chacun de ces colis, **nous aimerions pouvoir joindre un dessin d'enfant**, sachant combien ce témoignage simple et chaleureux touche le cœur de nos soldats, hommes ou femmes, loin de leurs familles à ce moment-là. Ce serait aussi l'occasion d'expliquer aux enfants la mission de ces soldats au service de la paix, parfois au risque de leur vie.

En plein accord avec le Ministre de l'Éducation nationale, les directeurs d'écoles primaires sont invités à réserver le meilleur accueil aux membres des associations dûment mandatés et aux mairies qui prendront contact avec eux et apporteront aux enseignants et enfants, les informations utiles pour participer à ce geste de solidarité.

Davantage d'informations dans le document joint.



### Festival *Handy'Art*

Le Festival Handy'Art aura lieu cette année du 9 au 17 octobre 2010.

À Auxerre, Sens, Tonnerre, Avallon, Vézelay, Joigny et Saint-Fargeau des expositions sont organisées ainsi qu'une programmation théâtre, cinéma, musique, animations... Un accueil particulier est prévu pour les scolaires (visites guidées, ateliers de création artistique...); vous pouvez consulter cette programmation sur le site [www.festivalhandyart.fr](http://www.festivalhandyart.fr) ou vous renseigner auprès de Sylvie au 03 86 47 39 05.





## Communiqué de la MGEN

*Se reporter au document annexé au présent bulletin.*



### **Le webzine du muséum d'Auxerre, n° 4 du 25 juin 2010 revue annuelle du service pédagogique**

*Vous trouverez ce document en annexe au présent bulletin.*



*L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de l'Yonne*

**Claude PICANO**